



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au gréffel de l'Entreprise du Hainaut

Division de Cha<u>rleroi</u>

08 MAI 2019

Le Greffier

Greffe



N° d'entreprise: 0724528434

Dénomination

(en entier): BENELUX AUTO

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège: Rue du Général de Gaulle, 164 à 6180 Courcelles

Objet de l'acte : Démission associé commandite - gérant - PV AGE du 07/05/2019.

L'an Deux Mille dix-neuf, le 07 mai à 09 heures 30, s'est tenu l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCS BENELUX AUTO.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Yilmaz Fatih détenant 240 parts Monsieur Keskin Kubilay Celil détenant 0 parts Madame Kasap Nurgul détenant 10 parts

Formant ensemble la totalité des associés de la société. Est également présent, l'organe de gestion : Monsieur Yilmaz Fatih

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Yilmaz Fatih Les fonctions de secrétaire sont exercées par Madame Kasap Nurgul L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kasap Nurgul

A la suite de quoi, expose:

- 1. Que la présente assemblée a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- **•ORDRE DU JOUR**
- Démission associé commandité/gérant.
- 2. Que tous les associés étant présents et ayant approuvés la date de la réunion choisie, il ne doit pas être justifié l'envoi de convocations et que l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour pré-indiqué.

RESOLUTION PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1.L'assemblée accepte la démission au 07/05/2019 de Mr Keskin Kubilay Celil en qualité de gérant et à partir de ce 07/05/2019 le décharge de toute responsabilité. Il transfère ses 120 parts à Mr Yilmaz Fatih.

L'ordre du jour étant épuisé, et, compte tenu de ce que tous les points repris à l'ordre du jour ont fait l'objet de débats et de décisions de la part de l'ensemble des associés, l'assemblée prend fin après lecture et approbation du présent procès-verbal.

En conformité avec l'article 278 du code des sociétés, le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les associés qui le demandent.

Signatures des associés

fatih yilma? Gerant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature